

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 14 OCTOBRE 2014**

- **début de séance : 19h15**
- **secrétaire : B. FAVARO**
- **present(e) (s) : Ch. DORLODOT, D. DOUYLLIEZ, Cl. DUPONT, B. FAVARO, D. DUQUENNE, Ch. BULAT, S. MARELLE, B. ADAM, F. BON**
- **absent(e) (s) excusé(e) (s) : Ph. LOISEAU, S. BLAREAU**

Approbation du conseil municipal du 9 septembre 2014

A l'unanimité des membres présents, approbation du conseil municipal mardi 24 juin 2014

Approbation de l'ordre du jour

1. Sauvegarde informatique des données de la mairie
2. Arrêté municipal
3. Bus scolaire
4. Bouches d'incendie
5. Transfert de la compétence « assainissement non collectif » de la CCPM
6. Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées
7. Travaux de fin d'année
8. Questions diverses

Sauvegarde informatique des données de la Mairie

Un devis de la société EURL PC Easy est présenté pour la sauvegarde des données informatiques automatiques internes et externes de la mairie. Ce prestataire assurera une sécurité maximale pour un montant de 1 100 €.

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents le devis de la société EURL PC Easy.

Arrêté municipal

Article 1^{er} : Au carrefour de la rue du château VC n° 3, rue d'Hargnies VC n° 1 et rue du Capiaux VC n° 2 situé dans l'agglomération d'Audignies, la circulation est réglementée comme suit :

Au carrefour : un rond point avec des céder le passage seront créés au carrefour de la rue du château VC n° 3, rue d'Hargnies VC n° 1 et rue Capiaux VC n° 2.

Article 2 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – 3^{ème} partie- intersection et régime de priorité et 7^{ème} partie – marques sur chaussées sera mise en place par la commune d'Audignies

Article 3 : les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Bus scolaire

Une rencontre avec les services du conseil général du Nord aura lieu le mercredi 15 octobre 2014 à 14h00 en mairie, en vue d'un passage d'un bus scolaire dans le village.

Bouches d'incendie

La vérification des bouches d'incendie se fera avec les services de NOREADE.

Transfert de la compétence assainissement non collectif de la CCPM

Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce transfert.

Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Madame Sophie MARELLE est nommée titulaire.
Madame Brigitte FAVARO est nommée titulaire suppléant.

Travaux de fin d'année

Les bas cotés rue d'Hargnies vont faire l'objet de devis pour les travaux. Consultations avec les commissions puis réunion pour l'ouverture des plis.

La publicité se fera dans le journal LA VOIX DU NORD.

Pour l'école, les consultations continuent.

Questions diverses

- un courrier sera adressé à Gaz de France pour recevoir les tarifs
- l'effectif des enfants scolarisés à Bavay s'élève à 22 élèves.
- La secrétaire de mairie souhaite se rendre à 3 journées de stages sur la mise en place de la rémunération. Le conseil municipal donne son accord.
- Relance de la procédure « voisins vigilants »
- Suite à la réunion de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, pour parler de la création d'un pôle métropolitain du Hainaut Cambrésis pour la réalisation de grands projets régionaux (subvention FEDER)
- Les horaires des déchetteries de la CCPM seront harmonisés afin d'optimiser les plages d'accueil et la qualité du service rendu aux usagers.
- Il est proposé de solliciter auprès du conseil général du Nord, une subvention départementale au titre de l'entretien des haies bocagères.

Fin de séance : 21h30

Le Maire,
Ch. DORLODOT